



## Horaires

Tous les matins de la semaine de **7h15 à 8h15**  
Pour leur sécurité : pas d'enfants seuls dans la cour avant ou pendant cette grille horaire.

Tous les soirs de **15h45 à 18h30**  
(premier 1/4h est gratuit)  
Le mercredi après-midi de **11h30 à 17h30**

## Tarifs

Les prix à la 1/2h et par enfant seront dégressifs par nombre d'enfants d'une même famille inscrits à l'école :

- 1 enfant : **1 €**
- 2 enfants : **0,90 €**
- 3 enfants : **0,75 €**

A partir de 16 h toute 1/2h entamée est due.

Un prix forfaitaire est établi pour les journées d'activités :

- 1 enfant : **15 €** la journée , **7,50 €** la ½ journée.
- 2 enfants : **11,20 €** la journée , **5,60 €** la ½ journée.
- 3 enfants : **9 €** la journée , **4,50 €** la ½ journée.

**Tout dépassement au-delà de 18h30 sera facturé 5€ par 1/4h supplémentaire.**

Les frais de l'accueil vous seront facturés comme suit :

**septembre-octobre / novembre-décembre / janvier-février / mars-avril / mai-juin**

**Un formulaire virement joint à la facture vous sera envoyé par voie postale, dans un soucis de dématérialisation vous pourrez également la recevoir par courriel ou directement sur un portail web dédié disponible sur votre smartphone et via lequel vous pourrez également la régler en toute sécurité.**

La participation des enfants à l'accueil extrascolaire du service communal « Les Enfants d'abord » ne doit pas être freinée par l'intervention financière demandée aux parents.

Dans ce sens, le service communal des Finances en collaboration avec une assistante sociale permet en toute sécurité de proposer aux parents de mettre à jour des solutions.

Contact : [fraisaccueil@attert.be](mailto:fraisaccueil@attert.be) courriel dédié uniquement à la problématique.

[www.attert.be/commune/services-communaux/accueil-extrascolaire](http://www.attert.be/commune/services-communaux/accueil-extrascolaire)